

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JANVIER 2011**

AM/AL/AR

Le Conseil Municipal de La Courneuve, légalement convoqué à 19 heures 30 par M. le Maire le 20 janvier 2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 27 janvier 2011 sous la présidence de M. POUX Gilles, Maire.

**SECRETAIRE** : M. HAMZA Kamel

**ETAIENT PRESENTS :**

**A l'ouverture de la séance : 29**

M. POUX Gilles - Maire,

M. MORE Eugène-Henri - Mme TENDRON-FAYT Muriel – M. THIBAUT Laurent -  
Mme CADAYS-DELHOME Corinne – M. BENLAFKIH Khaled – Mme  
BOUROUHA Soumya – M. IRANI Joseph – Mme HAENN Danielle - M. MAIZA  
Rachid , Adjoints,

Mmes JACQUAINT Muguette - LECAILLON Liliane - MICHAULT Chantal -  
CROSNIER Perrine - MM. VILLEROT Jean-Michel - COUTEAU-RUSSEL Anthony –  
SANTOIRE Laurent - BOUAZIZ Jean-Luc - Mme GLANNY Francine – M.  
MHOUDINE Djamel – Mme KERCHOUNI Razika – MM. BROCH Didier –  
MANDJOURSSA Haroon - Mme BONS Georgette - MM. SCHULZ Didier -  
GOLDBERG Daniel - TROUSSEL Stéphane - HAMZA Kamel – Mme CANABADY  
Saraniya, Conseillers.

**A partir de la question n°2**

Mme JACQUAINT Muguette et M. HAMZA Kamel ont quitté l'assemblée.

**A partir de la question n°11**

Mme KERCHOUNI Razika a quitté l'assemblée

**AVAIENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

**A l'ouverture de la séance : 9**

Mme REZKALLA Nabihha

Mme MOUGINI Amina

Mme DUCHENE Cécile

M. PUVANESPARARAJAH Arulananthan

Mme TIRERA Aoua

Mme CLARIN Marie-Line

à M. POUX Gilles

à Mme TENDRON-FAYT Muriel

à M. VILLEROT Jean-Michel

à M. COUTEAU-RUSSEL Anthony

à M. MORE Eugène-Henri

à M. SCHULZ Didier

Mme TAHRAOUI Eude  
M. KAMIRI Samir  
M. HERRERO Serge

**A partir de la question n°2 : 10**

Mme JACQUAINT Mugnette

**A partir de la question n°11 : 11**

Mme KERCHOUNI Razika

à Mme BONS Georgette

à M. TROUSSEL Stéphane

à Mme HAENN Danielle

à Mme CADAYS-DELHOME Corinne

à M. SANTOIRE Laurent

**ETAIT EXCUSEE : 1**

Mme LE FORBAN-KIRCHNER Jacqueline

**LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE**

Des habitants ont apporté à Monsieur Le Maire une pétition de soutien à Mme Klairy KORELIS, artiste peintre demandant son maintien sur le poste qu'elle occupe. Monsieur Le Maire donne la parole à une participante qui explique que Mme Klairy KORELIS est une professeur d'arts plastiques apprécié de tous et demande que tout soit fait pour la maintenir sur un poste qu'elle occupe depuis déjà 14 ans.

Monsieur Le Maire considère que cette mobilisation est saine. Il explique que la volonté de la ville est de créer les conditions pour qu'elle puisse continuer à assurer ses missions. Il rappelle que durant un certain nombre d'années, le principe retenu était le principe de la vacation pour ces ateliers d'arts plastiques puisque considérés comme des actions ponctuelles. Son contrat était renouvelé mensuellement. Au regard de cette situation fragile, il a été procédé à une contractualisation d'un an conformément aux règles de la fonction publique territoriale. La titularisation nécessite, pour l'heure, l'obtention d'un concours. La difficulté est que la ville ne dispose pas du statut d'école comme le conservatoire à rayonnement régional, comme la ville ne dispose d'une école d'arts plastiques mais d'ateliers, elle n'est pas reconnu statutairement par les autorités de tutelle notamment le ministère de la culture. Il n'est pas possible de recruter des postes de cadre A d'enseignant. Pour l'heure, il est entendu que Klairy KORELIS puisse poursuivre à animer l'atelier d'arts plastiques. Monsieur le Maire se dit prêt à la recevoir et à voir, notamment avec la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité, ce qu'il est possible de faire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2010.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation d'attributions :

### **TRAVAUX-FOURNITURES-PRESTATIONS DE SERVICE**

#### **N°232 DU 30 NOVEMBRE 2010**

Adoption d'un avenant au marché portant programmation pour l'aménagement de la Maison de l'Enfance Youri Gagarine permettant l'évolution des activités pédagogiques conclu avec la société DUO PROGRAMME.

Cet avenant prolonge ce marché de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 afin de permettre à ce prestataire de terminer sa mission. En effet, la vacance du poste du responsable de la Maison de l'Enfance jusqu'au printemps 2010 a eu pour effet de retarder la définition du projet pédagogique, qui sert de base de travail pour cette mission d'études.

Le montant du marché reste inchangé soit 31 948,15 € TTC.

#### **N°233 DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2010**

Adoption d'un contrat de cession avec la compagnie ELTHO pour l'organisation du spectacle <<Territoires poétiques>> présenté le 17 décembre 2010 au centre culturel Jean Houdremont pour un montant de 3 500 € TTC.

#### **N° 234 DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2010**

Adoption d'un contrat de cession avec le Producteur BIG BRAVO à l'occasion du Fest Noz organisé avec les groupes "Trio Ebrel, PSG, N'DIAZ" le 8 janvier 2011 au centre culturel Jean Houdremont pour un montant de 4 700 € TTC.

#### **N° 235 DU 2 DECEMBRE 2010**

Adoption d'un contrat de cession avec la compagnie New Art pour la représentation du spectacle «La main et l'homme» les 4 et 5 décembre 2010 au centre culturel Jean Houdremont pour un montant de 4 000 € TTC.

#### **N° 238 DU 7 DECEMBRE 2010**

Adoption d'un contrat de cession avec la compagnie LES ANGES AU PLAFOND pour l'organisation du spectacle « Une Antigone de papier» les 24 et 25 mars 2011 pour un montant de 8 810 € TTC.

#### **N° 239 DU 7 DECEMBRE 2010**

Adoption d'une convention de mise à disposition de l'artiste Philippe MENARD pour sa participation à un atelier artistique au mois de décembre 2010 au centre culturel Jean Houdremont pour un coût de 1 000 € net représentant 15 heures d'intervention.

#### **N°240 DU 8 DECEMBRE 2010**

Adoption d'un avenant N°1 au marché conclu avec la société CAMIF pour l'achat de mobilier scolaire hors restauration relevant le montant maximum prévu de 80 000 HT à 96 000 HT pour la période du 4 mars 2010 au 3 mars 2011 soit 20% d'augmentation.

Les montants initiaux pour cette période étaient compris entre 40 000 €HT et 80 000 €HT. Or, le report de la livraison du groupe scolaire Joséphine Baker d'avril à septembre 2010 a eu pour effet de décaler les commandes prévues initialement sur la période 2009-2010.

Il a donc été nécessaire de conclure un avenant.

#### **N°241 DU 8 DECEMBRE 2010**

Adoption d'un avenant N°1 au marché N°2007-68 conclu avec la société EMULITHE relatif aux travaux d'infrastructure des bâtiments communaux, suite à des travaux d'urgence (recherche de fuites d'eau et de colmatage au stade au stade Géo André, à la Boutique des Quatre Routes et à l'école Robespierre ainsi que des travaux de sécurisation de la voirie et de réparation des limiteurs de vitesse).

Les montants initiaux de ce marché étaient compris entre 50 000 €HT et 200 000 €HT. Les travaux ont été estimés à 46 758,82 €HT soit 55 923,55 €TTC portant le montant maximum du marché initial de 200 000 € HT à 246 758,82 €HT ( 23% d'augmentation) soit 295 123, 55 €TTC.

#### **N°242 et 243 DU 8 DECEMBRE 2010**

Adoption d'un marché à bons de commande avec l'entreprise RENAULT Retail Group Etablissement à Pantin pour une durée d'un an reconductible une fois pour :

- Lot n°1 : l'acquisition de véhicules légers tourisme et véhicules légers utilitaires pour un montant annuel compris entre 15 000 € HT et 200 000 € HT.
- Lot n° 2 : l'acquisition de véhicules utilitaires avec ou sans plateau pour le transport de marchandises d'un montant annuel compris entre 25 000 €HT et 80 000 €HT.

#### **N°244 DU 10 DECEMBRE 2010**

Adoption d'un avenant N°1 au marché N°2009-75 conclu avec la société LE FROID BORNET relatif à l'acquisition de matériel de réfrigération aux écoles Charlie Chaplin – Louise Michel (2 armoires froides pour un montant de 6 154,14€ TTC) et au restaurant Champagnole (1 armoire froide pour un montant de 2031,53€ TTC) portant le montant maximum annuel à 31 888,88€ TTC au lieu de 30 000 €TTC.

#### **N°245 DU 13 DECEMBRE 2010**

Adoption d'un avenant N°1 au marché N°006.041 conclu avec l'entreprise SOCOTEC relatif au marché de contrôle technique pour la construction du groupe scolaire Josephine BAKER. Une attestation doit être délivrée par un contrôleur technique agréé à l'achèvement des travaux vérifiant les règles d'accessibilité. Le montant total de ces prestations s'élève à 2 750,80 € TTC, soit une augmentation de 6,88 % portant donc le montant initial du marché de 39 955,37 €TTC à 42 706,17€ TTC.

#### **N°246 DU 14 DECEMBRE 2010**

Adoption d'un contrat de cession avec la compagnie GEOMUSE pour l'organisation du spectacle «Le bal Créole» le 18 février 2011 au centre culturel Jean Houdremont pour un coût de 5 275 €TTC.

#### **N°247 DU 15 DECEMBRE 2010**

Adoption d'un avenant N°1 au marché N°2009-61 conclu avec la société ESPACE COPIA relatif à la maintenance des photocopieurs de la Ville. Cet avenant prend en compte l'augmentation du montant initial de 20 000€ TTC à 23 500 €TTC.

#### **N°1 DU 6 JANVIER 2011**

Adoption d'un marché à bons de commande conclu avec la société ESPACE COPIA pour l'acquisition et la maintenance d'un copieur noir et blanc de grande capacité pour les besoins de l'atelier reprographie pour un montant compris entre 55 000 € HT minimum et 85 000 € HT maximum.

### **GESTION LOCATIVE**

#### **N°2 DU 6 JANVIER 2011**

Adoption d'une convention avec Monsieur René NOTTOLI, musicien, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un studio de musique au centre culturel Jean Houdremont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011.

#### **N°236 DU 2 DECEMBRE 2010**

Adoption d'une convention avec Monsieur David MELKONIAN, commerçant, pour l'occupation du domaine public du 3 au 26 décembre 2010 sur le parking du centre administratif, sis 58 avenue Gabriel Péri, afin de lui permettre de vendre des produits salés, sucrés et des boissons pendant l'organisation de la patinoire.

#### **N°249 DU 20 DECEMBRE 2010**

Adoption d'une convention avec la Fondation Robert STEINDECKER Jeunesse Feu Vert pour la mise à disposition de locaux 8 rue Chabrol, à titre gratuit, pour ses actions éducatives et préventives en direction des jeunes courneuviens, pour une durée d'un an renouvelable deux fois dans la limite de trois ans.

## **FINANCES**

### **N°237 DU 7 DECEMBRE 2010**

Modification du montant de la régie de recettes temporaire pour l'organisation de la patinoire du 29 novembre au 31 décembre 2010 portant le montant maximum de l'encaissement de la vente des tickets autorisé au régisseur de 3 500 € à 5 000 €.

## **ENFANCE**

### **N°250 DU 21 DECEMBRE 2010**

Adoption d'une convention de partenariat avec l'association LES FRANCAS 93 dans le cadre de la mise en œuvre de la politique éducative développée par la ville. Dans ce cadre, l'association organise notamment le concours d'affiches «Agis pour tes droits ! » ; des ateliers échanges de savoirs ou encore le Push-car – projet sciences et techniques - où les enfants élaborent et construisent leur «caisse à savon» afin de participer à une course départementale au parc Georges Valbon au mois de juin.

## **ASSURANCE**

### **N°251 DU 30 DECEMBRE 2010**

Adoption d'un avenant n°4 à la police souscrite auprès de la SMACL pour l'assurance de la flotte automobile afin de tenir compte des modifications intervenues dans le parc automobile au cours de l'année 2010, faisant ressortir une régularisation de cotisation de 166,88 € TTC au profit de la ville.

## **REFORME ET ALIENATION**

### **N°3 DU 10 JANVIER 2011**

Réforme du photocopieur noir et blanc CANON au sein de l'atelier de reprographie en raison de son état de vétuste.

Mme Georgette BONS, concernant la décision N°233 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 relative au contrat de cession avec la compagnie Eltho, demande si le fait d'adopter une convention d'accueil en résidence, évitera à l'avenir de passer ce type de contrat de cession.

Monsieur Le Maire répond par la positive.

Mme Georgette BONS, concernant la décision N° 2 du 6 janvier 2011 mettant à disposition de M. NOTTOLI un studio de musique, demande s'il y aura une restitution de son travail.

Monsieur Le Maire répond que M. NOTTOLI fait parti d'un groupe depuis 15/20 ans qui se nomme «ARM». Chaque année, il organise une initiative sur la ville. Du temps de la barre RENOIR, il disposait d'un local au rez-de-chaussée. Après sa démolition, en lien avec le service jeunesse, il a répété à l'espace Guy Moquet. Aujourd'hui, la disponibilité du studio de musique lui permet de répéter pour l'organisation d'un concert.

Monsieur Le Maire procède à la présentation de M. Anthoy GIUNTA, nouveau Directeur Général des Services, en remplacement de Mme CAMOUS-GUERIN partie à la retraite.

Ensuite, le Conseil Municipal discute et vote les questions inscrites à l'ordre du jour :

#### ◆ **FINANCES**

##### **1) Vote du budget primitif 2011.**

Le Conseil Municipal, à 30 voix pour, 7 abstentions (PS) et 1 contre (UMP), à l'exception des chapitres 12 et 73 votés à 27 voix pour, 10 abstentions (PS-LO) et 1 contre (UMP),

vote le budget primitif 2011, comprenant notamment :

- un emprunt globalisé pour les opérations d'investissement fixé à 3 600 000€
- le versement de subventions d'équipement à hauteur de 1 518 000€
- et l'arrête en équilibre réel, en dépenses et en recettes, aux montants réels suivants :

	<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
Section de fonctionnement	56 850 000€	52 788 000€
Section d'investissement	<u>9 326 000€</u>	<u>13 388 000€</u>
pour un montant total de	66 176 000€	66 176 000€

##### **2°) Attribution de subventions à divers clubs sportifs courneuviens au titre de l'année 2011.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Attribue au titre de l'année 2011 un montant global de subventions de 282 650 € aux associations sportives désignées ci-après et autorise le Maire, ou son délégué, à signer les conventions de subventionnement afférentes.

<b>NOM DU CLUB</b>	<b>SPORT</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Association Bouliste Courneuvienne</b>	Pétanque	750 €
<b>Association Judo Courneuvien</b>	Judo	16.500 €
<b>Association Jeunesse Sportive Courneuvienne</b>	Multisports	8.500 €
<b>Basket Club Courneuviens</b>	Basket	29.500 €
<b>Cercle des Nageurs Courneuviens</b>	Natation	27.000 €
<b>Etoile Club Sportif Courneuvien</b>	Volley Ball	10.300 €
<b>Dereck boxing</b>	Boxe thaïlandaise	12.000 €
<b>Flash</b>	Football Américain	78.000 €
<b>Tempo</b> - La Courneuve	danse	28.000 €
<b>Ten-chi-Budokan</b>	Sport de Combat	9.000 €
<b>Tennis Club Courneuvien</b>	Tennis	12.000 €
<b>Tn'do Club Courneuvien</b>	Taëkwendo	3.500 €
<b>Fête le Mur</b>	Tennis	9.100 €
<b>Office Municipal des Sports</b>		38.500 €

**3°) Adoption d'une convention avec l'Agence Nationale Chèques-Vacances (A.N.C.V).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte les termes de la convention à conclure avec l'Agence Nationale Chèques Vacances et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer,
- accepte le paiement par chèques-vacances de certains séjours organisés par la Ville en partenariat avec des associations d'intérêt public.

**4°) Fixation des tarifs pour les séjours et mini séjours Printemps et Eté 2011 - Enfance – Education – Jeunesse.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe les tarifs pour les séjours et mini-séjours printemps et été 2011, comme suit :

		<b>TARIFS 2011</b>		
		Montant en euro		
		<b>Séjour catégorie 1 "projets école"</b>	<b>Séjour catégorie 2 "Mini séjours"</b>	<b>Séjour catégorie 3 " Séjours vacances"</b>
<b>Coût moyen/jour par catégorie de séjour</b>		20,00 €	40,00 €	76,00 €
Participation des familles par jour suivant le quotient familial				
<b>T1</b>	<b>0 à 264</b>	3,53	4,03	6,05
<b>T2</b>	<b>264 à 362</b>	5,04	8,06	10,08
<b>T3</b>	<b>362 à 455</b>	6,55	11,09	13,10
<b>T4</b>	<b>455 à 568</b>	8,06	13,1	17,14
<b>T5</b>	<b>568 à 723</b>	10,08	15,12	21,17
<b>T6</b>	<b>723 à 876</b>	12,10	18,14	27,22
<b>T7</b>	<b>876 à 1032</b>	12,10	18,14	38,30
<b>T8</b>	<b>1032 à 1190 et +</b>	12,10	18,14	38,30

**←ADMINISTRATION GENERALE**

**5°) Fixation de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés pour l'année 2010.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable sur la proposition de Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis fixant le montant de l'indemnité représentative de logement aux instituteurs non logés à 234 €.



## **← TRAVAUX - FOURNITURES ET PRESTATIONS DE SERVICES**

### **6°) Adoption d'un avenant à la convention de mandat avec PLAINE COMMUNE pour la réalisation de la Maison de l'Emploi.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte les termes de l'avenant à la convention de mandat avec la Communauté d'agglomération Plaine Commune pour la réalisation de la Maison de l'Emploi afin d'intégrer le surcoût de 150 000 € lié à l'installation d'un ascenseur,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.

## **◆ HABITAT – LOGEMENT**

### **7°) Adoption d'une convention d'équilibre Habitat-Activités entre Plaine Commune, les 8 communes de l'agglomération et l'Etat pour la période 2011-2015.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les termes de la convention d'équilibre Habitat-Activités pour la période 2011 – 2015, à signer avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, les communes membres de cette dernière et l'Etat,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes.

## **◆ ENFANCE**

### **8°) Adoption d'une convention à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis relative à l'accueil des enfants handicapés en centres de loisirs.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations de Seine-Saint-Denis et la Ville de LA COURNEUVE dans le cadre du projet pour «une meilleure accessibilité des enfants porteurs de handicap en accueil de loisin»,
- autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

### **9°) Adoption d'un avenant prolongeant le contrat Enfance-Jeunesse de septembre 2010 à décembre 2010.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les termes de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2006-2010 portant prolongation dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2010.
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

## ◆ JEUNESSE

### **10°) Adoption d'une convention de partenariat avec l'association FOCUS DOC pour l'organisation d'un festival d'humour : "le FESTIVAL DU RIRE JUSTE ».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte les termes de la convention définissant les modalités et les conditions du partenariat liant la ville et l'association FOCUS DOC pour l'organisation du « Festival du Rire Juste » qui se déroulera les 29, 30 avril 2011 et 1<sup>er</sup> mai 2011 et autorise Le Maire, ou son représentant , à signer ladite convention.
- décide le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association FOCUS DOC pour l'organisation dudit festival.

## ◆ CULTURE

### **11°) Adoption d'une convention pour l'accueil en résidence au centre culturel Jean Houdremont de la compagnie ELTHO et attribution d'une subvention.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte les termes de la convention pour l'accueil en résidence de la Compagnie Eltho au centre culturel Jean Houdremont et autorise le maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant,
- attribue une subvention de 10 000 € à ladite compagnie.

### **12°) Adoption d'une convention pour l'accueil en résidence au centre culturel Jean Houdremont de l'association des Jonglages et attribution d'une subvention.**

Le Conseil Municipal, à 37 voix pour et 1 abstention (Maj.Mun),

- adopte les termes de la convention à conclure avec l'Association des Jonglages pour son accueil en résidence au centre culturel Jean Houdremont pour l'année 2011,
- autorise le Maire, ou son délégué, à revêtir de sa signature ladite convention ainsi que tout document afférent,
- décide le reversement à l'Association des Jonglages de la subvention de 40 000 euros versée par la Région Ile-de-France à La Ville.

## ◆ RESSOURCES HUMAINES

### **13°) Mise à jour des effectifs.**

Le Conseil Municipal, à 34 voix pour et 3 abstentions (LO), décide la mise à jour des effectifs comme suit :

1- Transformations de postes :

- Transformation d'un poste de rédacteur territorial catégorie B (service Juridique) en un poste d'Animateur Territorial Catégorie B (service Jeunesse).

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif territorial catégorie C (service Relations Publiques) en un poste de rédacteur territorial catégorie B (service Relations Publiques).

2- Création de poste :

- Création d'un poste d'ingénieur territorial catégorie A (service Bâtiment).

◆ **VOEUX**

**14°) Vœu présenté par le groupe des élus socialistes, verts et citoyens concernant les suppressions de postes de fonctionnaires d'Etat.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la communauté éducative, dont la mobilisation s'est exprimée notamment par la manifestation du 22 janvier et le mouvement de grève au lycée Arthur Rimbaud, demande au gouvernement de revenir sur ces suppressions de poste afin de ne pas hypothéquer l'avenir des enfants.

◆ **QUESTIONS DIVERSES ET REPONSES AUX QUESTIONS ORALES**

A la question posée par le groupe des élus socialistes, verts et citoyens relative à la rénovation du centre-ville et du foyer Marcel Paul, il a été répondu par Monsieur Le Maire.

La question relative aux effectifs scolaires n'a pas été posée dans la mesure où Mme Cadays-Delhôme, adjointe au maire, avait apporté la réponse lors du débat sur le vote du budget primitif 2011.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.**

**Le Secrétaire,  
kamel HAMZA**

**Le Président,**

**Gilles POUX**

**Certifié affiché, le 10 Février 2011  
Le Maire,**